



DEPARTEMENT
DU NORD

COMMUNE DE SAINT-PYTHON

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

PROCES VERBAL

de la réunion du Conseil Municipal

du lundi 17 mars 2025 à 18 h 30

Salle de la Mairie

Date de la convocation : 28/02/2025

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Nombre de procurations : 2

Nombre d'absents (ou excusés) : 3

Membres présents : FLAMENGT Georges - LANZOTTI Jocelyne – BLAS Joël (a procuration pour BOUDOUX Pascal) – LECLERCQ Pascale - PETIT Bruno – BLAS Laurent - PAVOT Marijke – LAUDE Philippe - KEHL Valérie – HUBINET Sophie – DEMORY Michaël (a procuration pour BURY Grégory) - LEFEBVRE Frédérique

Membres excusés : BOUDOUX Pascal (donne procuration à BLAS Joël) (arrivé à 19 h 44) – LASEMILLANTE Sophie (arrivée à 19 h 27) - BURY Grégory (donne procuration à DEMORY Michaël)

Membres absents :

Président : FLAMENGT Georges

Secrétaire de séance : BLAS Joël

La lecture du compte rendu de la réunion du 13 février 2025 n'a fait l'objet d'aucune observation. Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

INTERVENTION DE Madame Marion ROUSSEL

Association « Les tiotes licornes de Beaurain »

Madame ROUSSEL souhaite créer un site d'éco-pâturage à St Python aux abords de l'espace résidentiel « Les Arches du Moulin » et présente son projet aux membres du Conseil Municipal :

Les animaux recueillis par Madame ROUSSEL sont surtout des chiens et des équidés. En ce qui concerne l'éco-pâturage envisagé à St Python, il s'agirait de poneys Shetland. Le site, côté ruelle du Moulin, est approprié. Cependant, Madame ROUSSEL a remarqué la présence d'érables sur le site, et par conséquent celle de samares (graines en forme d'ailettes). Il conviendra de savoir s'il s'agit d'érables sycomores car les fruits et plantules de ces arbres sont toxiques pour les chevaux et leur ingestion entraine une maladie grave dont l'issue est souvent mortelle, affectant les muscles respiratoires, posturaux et le myocarde.

Une clôture électrique (non dangereuse pour les humains et les animaux) sera nécessaire avec l'installation d'un coffret pour enfermer les batteries. Celles-ci feraient l'objet d'une participation financière communale.

Un point d'eau sera évidemment essentiel également.

Les animaux occuperaient le site jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'herbe. Un tarif de déplacement des animaux est alors dû par la commune.

Madame ROUSSEL propose que des « locaux référents » soient désignés. En effet, en cas de problèmes, ils seraient le relais de l'association. Une réunion avec les résidents de l'espace résidentiel « Les Arches du Moulin » serait à organiser.

Madame ROUSSEL informe les élus que des animations peuvent être mises en place par l'association au profit des enfants. D'ailleurs celles-ci pourraient s'inclure dans la fête communale des Culs de Caudron. Monsieur PETIT est chargé de prendre contact avec Madame ROUSSEL pour en discuter. De même, des formations peuvent être dispensées sur la façon de nourrir les animaux (surtout sur ce qu'ils ne peuvent pas manger). L'information à ce sujet est indispensable. Des panneaux informatifs pourraient être installés sur le site.

1. INFORMATIONS DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire informe les élus qu'il n'y a pas eu de déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

2. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET ANNEXE

En dépenses de fonctionnement, le budget annexe retrace les mouvements ci-après :

- Transfert des lots 4 à 6 du budget communal au budget annexe : 796.29 €
- Etude de sol avant la vente du lot 3 : 375.00 €
- Annulation du stock initial (opération d'ordre) : 60 039.97 €

Total dépenses de fonctionnement : 61 211.26 €

En recettes de fonctionnement, le budget annexe retrace les mouvements ci-après :

- Vente du lot 3 : 36 666.67 €
- Intégration du stock final (opération d'ordre) : 53 405.02 €
- Régularisation de centimes : 0.33 €

Total recettes de fonctionnement : 90 072.02 €

En dépenses d'investissement, le budget annexe retrace les mouvements ci-après :

- Intégration du stock final (opération d'ordre) : 53 405.02 €

Total dépenses d'investissement : 53 405.02 €

En recettes d'investissement, le budget annexe retrace les mouvements ci-après :

- Annulation stock initial (opération d'ordre) : 60 039.97 €

Total recettes d'investissement : 60 039.97 €

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le Compte Financier Unique (CFU) est débattu, le Conseil Municipal élit son président. En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, la présidence est assurée pour ce sujet par Madame LANZOTTI Jocelyne, Maire-Adjoint.

Le II de l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, dispose que « les collectivités territoriales [...] adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un Compte Financier Unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le Compte Financier Unique deviendra la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget annexe « lotissement rue Victor Hugo » de l'exercice 2024 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Madame la présidente s'est exécuté du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement : Dépenses : 53 405.02 € ; Recettes : 60 039.97 € ; RAR : 0.00 € soit un excédent de 6 634.95 € (résultat cumulé : - 53 405.02 €)

Fonctionnement : Dépenses : 61 211.26 € ; Recettes : 90 072.02 € ; RAR : 0.00 € soit un excédent de 28 860.76 € (résultat cumulé : + 37 184.57 €)

Ces résultats seront repris au budget de l'exercice 2025.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le Maire étant sorti au moment du vote, le Conseil Municipal délibère sur le compte financier unique du budget annexe du Maire de l'exercice 2024 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate qu'il n'y a pas de restes à réaliser ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Madame la Présidente :

✓ Approuve le Compte Financier Unique du budget annexe 2024 pour l'année 2025.

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : oui

3. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENTS 2024 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle les acquisitions et travaux réalisés en 2024. Un tableau listant ces investissements est distribué aux membres du Conseil Municipal.

DIVERS ET OPERATIONS	DEPENSES
Remboursement emprunts en capital	108 831.84
Honoraires MO, CSPS et CT travaux salle polyvalente	8 059.33
Acquisition et frais de notaire Bois Lestoquoy	55 200.23
Bornage agrandissement cimetière	1 920.00
Frais de notaire cession site SASA	1 792.14
Reprise concession au cimetière	1 980.00
Diagnostic amiante avant démolition baraquement rue Victor Hugo	1 440.00
Vidéosurveillance	56 395.06
Réfection rue Foch et rue de Cambrai	18 448.90
Tableau triptyque et 2 chaises à l'école	575.68
Solde honoraires CSPS rue Victor Hugo	1 038.00
Travaux et honoraires rénovation salle polyvalente	653 209.86
Honoraires suivis de travaux salle polyvalente	24 666.01
TOTAL	933 557.05

DIVERS ET OPERATIONS	RECETTES
Solde emprunt à taux variable	201.04
FCTVA	170 093.55
Taxes d'urbanisme	1 763.46
Excédents de fonctionnement capitalisés	77 756.85
Transfert parcelles lot 4 à 6 rue Victor Hugo	796.29
Subvention agence de l'eau Bois Lestoquoy	20 120.54
Acomptes DETR salle polyvalente	82 397.45
Acomptes ADVB salle polyvalente	197 670.00
Acomptes fond vert salle polyvalente	15 206.56
Solde appel à projet habitat site SASA (Département)	30 000.00
Subvention régionale vidéosurveillance et FIPD	18 568.97
Subvention départementale trottoirs rue Foch et rue de Cambrai	4 975.00
Certificat économie d'énergie LEDS	3 606.08
Amortissement honoraires plan de circulation et Ad'AP	3 785.04
Honoraires suivis de travaux salle polyvalente	24 666.01
TOTAL	651 606.84

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le Compte Financier Unique (CFU) est débattu, le Conseil Municipal élit son président. En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, la présidence est assurée pour ce sujet par Madame LANZOTTI Jocelyne, Maire-Adjoint.

Le II de l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, dispose que « les collectivités territoriales [...] adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un Compte Financier Unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le Compte Financier Unique deviendra la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Madame la présidente s'est exécuté du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES DE L'EXERCICE	906 110.56	651 606.84
DEPENSES DE L'EXERCICE	763 254.70	933 557.05
PRODUIT ANTERIEUR REPORTE	417 614.69	76 988.15
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	142 855.86	- 281 950.21
RESTE A REALISER 2024	0.00	Dépenses : 179 500.00 € Recettes : 298 203.00 € Soit un solde positif de : 118 703.00 €
RESULTAT DE CLOTURE 2024	560 470.55	- 204 962.06

Ces résultats seront repris au budget de l'exercice 2025.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le Maire étant sorti au moment du vote, le Conseil Municipal délibère sur le compte financier unique du Maire de l'exercice 2024 :

- 1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- 2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Madame la Présidente :

- ✓ Approuve le Compte Financier Unique du budget 2024 pour l'année 2025.
Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : oui

4. AFFECTATION DES RESULTATS (BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXE)

BUDGET ANNEXE « Lotissement rue Victor Hugo »

Après avoir entendu le Compte Financier Unique du budget annexe dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice Dépenses de l'exercice : 61 211.26 € Recettes de l'exercice : 90 072.02 € Résultat de l'année : 28 860.76 €	Résultat de l'exercice Dépenses de l'exercice : 53 405.02 € Recettes de l'exercice : 60 039.97 € Résultat de l'année : 6 634.95 €
Résultats antérieurs Excédent : 8 323.81 € Déficit : 0.00 € Résultats cumulés clôture : 37 184.57 €	Résultats antérieurs Excédent : 0.00 € Déficit : 60 039.97 € Résultats cumulés clôture : - 53 405.02 €
Restes à réaliser Dépenses : 0.00 € Restes à réaliser Recettes : 0.00 €	Restes à réaliser Dépenses : 0.00 € Restes à réaliser Recettes : 0.00 €
Résultats corrigés clôture : 37 184.57 €	Résultats corrigés clôture : - 53 405.02 €
RÉSULTAT À AFFECTER AU COMPTE R002 : 37 184.57 €	
RÉSULTAT À AFFECTER AU COMPTE D001 : 53 405.02 €	
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE : - 16 220.45 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : oui

BUDGET PRINCIPAL

En application de l'article L. 5217-10-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Financier Unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique du budget principal dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice
Dépenses de l'exercice : 763 254.70 €	Dépenses de l'exercice : 933 557.05 €
Recettes de l'exercice : 906 110.56 €	Recettes de l'exercice : 651 606.84 €
Résultat de l'année : 142 855.86 €	Résultat de l'année : - 281 950.21 €
Résultats antérieurs	Résultats antérieurs
Excédent : 417 614.69 €	Excédent : 76 988.15 €
Déficit : 0.00 €	Déficit : 0.00 €
Résultats cumulés clôture : 560 470.55 €	Résultats cumulés clôture : - 204 962.06 €
Restes à réaliser Dépenses : 0.00 €	Restes à réaliser Dépenses : 179 500.00 €
Restes à réaliser Recettes : 0.00 €	Restes à réaliser Recettes : 298 203.00 €
Résultats corrigés clôture : 560 470.55 €	Résultats corrigés clôture : - 86 259.06 €
RÉSULTAT À AFFECTER AU COMPTE 1068 : 86 259.06 €	
RÉSULTAT À AFFECTER AU COMPTE R002 : 474 211.49 €	
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE : 355 508.49 € (sans RAR)	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : oui

5. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Demande de subvention « Les Restos du Cœur » : Monsieur le Maire soumet une demande de subvention de l'administrateur délégué, Monsieur Pascal ETHUIN, de l'association « Les Restos du Cœur ». Résultat du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 5 Unanimité : oui

	2024	2025
ACTION AVESNES LEZ AUBERT	8 880	9 700
AMICALES DES DONNEURS DE SANG	0	80
ANCIENS COMBATTANTS 39/45	350	350
APA	350	350
APE ST PYTHON	350	350
APPATS (Piégeurs)	0	
ASMAC (association secrétaires de mairie)	50	50
COOPERATIVE SCOLAIRE	1450	1500
CROIX ROUGE	150	100
DIVERS	1130	1000
FEE MAIN	350	350
FOOTBALL CLUB ST PYTHON	500	600
GROUPEMENT DES VIEUX TRAVAILLEURS UNRPA	170	170
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	350	350
JENNIFER LA LAVANDIERE	500	350
LIGUE CONTRE LE CANCER	150	150
MARCHE ET DECOUVERTE	350	350
MOTO LOISIRS PIATONNAISE	350	350
MOTS ET MEMOIRE	350	350
PECHE LA SAUMONEE	350	350
PHOENIX	350	350
RESTOS DU CŒUR	0	100
SECOURS CATHOLIQUE	100	100
SECOURS POPULAIRE	100	100
SOCIETE CHASSE	0	200
SOCIETE CHASSE LIGNE DE CHEMIN DE FER	170	80
TERRIER DES ARTS	350	600
UNCAFN ANCIENS COMBATTANTS D'AFN	350	350
USEP - Association "Le sport citoyen" ciconscrip Cambrai-Le Cateau	100	100
VELO SANTE LOISIRS	350	350
TOTAL	18 000	19 180

Les élus membres de ces associations sont sortis de la salle et n'ont pas participé au vote du montant alloué à l'association qui les concerne.

- ✓ **Futur contrat d'assurance des associations locales** : Monsieur le Maire informe les élus que les associations intéressées pourraient bénéficier d'un contrat d'assurance collectif dans le but d'obtenir un tarif plus attractif. La faisabilité de cette démarche est à vérifier auprès des compagnies d'assurance, d'une part, et d'autre part auprès des Présidents de ces associations.

6. DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE « AIDE VILLAGES ET BOURGS » POUR LE CITY PARK

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'un City Park.

L'estimation des travaux s'élève à 155 225.65 € H.T. soit 186 270.78 € T.T.C.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter la subvention ci-après :

- **Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB)**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme de travaux prévus pour la création d'un City Park, et autorise le Maire :

- à solliciter une subvention départementale au titre de l'ADVB pour un montant de travaux estimé à 155 225.65 € H.T.
- Arrête le plan de financement prévisionnel de l'opération qui s'équilibre ainsi :

DEPENSES PREVISIONNELLES H.T.	RECETTES PREVISIONNELLES
• 155 225.65 €	• ADVB (50 %) : 77 612.00 €
	• ANS : 19 069.00 €
	• Région : 19 069.00 €
	• Fonds propres : 39 475.65 €
TOTAL DES DEPENSES : 155 225.65 €	TOTAL DES RECETTES : 155 225.65 €

- Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier de demande de subvention.

7. DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR LE CITY PARK

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter la subvention ci-après :

- **Aide aux projets d'équipements sportifs de l'Agence Nationale du Sport**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme de travaux prévus pour la création d'un City Park, et autorise le Maire :

- à solliciter une subvention au titre de l'aide aux projets d'équipements sportifs de l'Agence Nationale du Sport pour un montant subventionnable estimé à 95 345.00 € HT.
- Arrête le plan de financement prévisionnel de l'opération qui s'équilibre ainsi :

DEPENSES PREVISIONNELLES H.T.	RECETTES PREVISIONNELLES
• 155 225.65 €	• ANS : (20 % de 95 345.00 € HT) 19 069.00 €
	• ADVB (50 % de 155 225.65 € HT) : 77 612.00 €
	• Région : 19 069.00 €
	• Fonds propres : 39 475.65 €
TOTAL DES DEPENSES : 155 225.65 €	TOTAL DES RECETTES : 155 225.65 €

- Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier de demande de subvention.

8. CONTRAT D'ASSURANCE POUR LE PARC DE VEHICULES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération N°42/2020 du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2020, à savoir : **6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;**

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Conclusion d'un contrat d'assurance pour le parc de véhicule avec la Compagnie AXA pour un montant de 2 684.88 € à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 1^{er} janvier 2026. Le contrat sera reconduit tacitement chaque année sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

La proposition de révision de notre contrat par le Cabinet AXA de Solesmes représente une économie de 2 598.91 € pour l'année 2025. Les garanties restent les mêmes qu'auparavant.

9. QUESTIONS DIVERSES

➤ Madame LANZOTTI Jocelyne

- ✓ **Bilan de la campagne 2024-2025 de distribution de potage aux aînés** : La campagne de distribution de potage s'est déroulée du lundi 2 décembre 2024 au vendredi 28 février 2025. 3822 bols ont été distribués pour un montant TTC de 3 439.80 €. Une économie d'environ 400.00 € a été réalisée avec un nombre de bénéficiaires équivalents à la campagne 2023-2024. Madame LANZOTTI informe les élus qu'un questionnaire de satisfaction a été distribué aux bénéficiaires de la distribution de potage. Les retours sont très positifs tant au niveau de la qualité du potage qu'au niveau de la qualité du service. Un grand merci à notre employée communale, Marie-Christine, pour sa bonne humeur, sa disponibilité et son affection témoignées à nos aînés. Merci également à Philippe pour son dévouement durant cette campagne de distribution ainsi qu'aux bénévoles présents pendant la période des fêtes. Madame LANZOTTI donne connaissance aux membres du Conseil Municipal des résultats de ce sondage : Nous avons reçu 87 % de réponses. Parmi ces réponses, 95 % des aînés sont satisfaits de la diversité et de la qualité du potage, 100 % des aînés sont satisfaits du service.

➤ Madame KEHL Valérie

- ✓ **Lampes non-éteintes à la salle Mitterrand** : Madame KEHL signale que les lampes restent très souvent allumées dans la salle Mitterrand après le passage d'associations. Un rappel des bonnes pratiques est à envisager.

➤ Monsieur BLAS Joël

- ✓ **Bois Lestoquoy** : Des devis de l'entreprise Manuel PAVOT (débroussaillage et abattage des arbres) et de la Société LECLERCQ TP (dessouchage et nivellement du terrain) sont attendus. Les 2 entreprises ont été relancées dernièrement.
- ✓ **Toit anciens vestiaires du terrain de football** : L'entreprise WANNECQUE a été contactée pour le remplacement des tôles fissurées.

- ✓ **Implantation clôture entre la salle polyvalente et l'église** : Dans un souci de sécurisation du site, une clôture sera installée entre la salle polyvalente et l'église. Un devis est attendu par l'entreprise SANIEZ.

➤ **Monsieur PETIT Bruno**

- ✓ **Repas des aînés** : Monsieur PETIT rappelle l'organisation du repas des aînés le dimanche 30 mars prochain. Les préparatifs se dérouleront le samedi 29 mars à 14 h 00. Les volontaires sont attendus nombreux. Monsieur PETIT s'assure également du nombre d'élus présents au repas des aînés.

➤ **Monsieur LAUDE Philippe**

- ✓ **Equipement de la cuisine de la salle polyvalente** : Monsieur LAUDE s'inquiète de la non-réception du plateau roulant attendu pour la cuisine de la salle polyvalente.
Il précise également qu'il est absolument nécessaire de compléter le petit matériel de cuisine. Les besoins se feront sentir dès les premières locations.

➤ **Madame LECLERCQ Pascale**

- ✓ **Services civiques** : Madame LECLERCQ informe les élus que l'agrément relatif aux contrats de service civique est à renouveler avant le 9 mai 2025. Le renouvellement de l'agrément sera instruit pour 2 personnes, mais 1 personne sera recrutée à la rentrée de septembre. Madame LECLERCQ signale des difficultés de recrutement compte tenu des expériences passées.

➤ **Monsieur le Maire**

✓ **Conseil d'école du 14 mars 2025 et service périscolaire** :

- **Fermeture d'une classe** : Monsieur le Maire confirme la fermeture de classe annoncée. Il s'agit de la classe GS/CP/CE1. Un comptage des élèves présents à la rentrée de septembre sera effectué. L'accueil des enfants âgés de 2 ans est en réflexion.

- **Changement des horaires de l'école et de la garderie** : A compter de la rentrée de septembre 2025, les horaires de l'école seront : 8 h 45 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 15. Les horaires de la garderie seront définis lors d'une réunion de la commission des écoles à programmer.

- **Convention ARIL** : Selon l'effectif en garderie et au restaurant scolaire, il sera décidé le maintien ou non de la collaboration établie avec l'Association ARIL.

- **Prestataire fourniture de repas au restaurant scolaire** : Monsieur le Maire explique aux élus qu'il envisage une collaboration avec la Société SOBRIE Restauration pour la fourniture des repas au restaurant scolaire, et par conséquent sortir du groupement de commande de la CCPS.

✓ **Désignation d'un référent auprès du Conseil Supérieur du Notariat** :

La légalisation des actes publics français destinés à être produits à l'étranger est la formalité par laquelle est attestée la véracité de la signature, la qualité en laquelle le signataire de l'acte a agi et, le cas échéant, l'identité du sceau ou timbre dont cet acte est revêtu.

Concernant l'apostille, elle se présente comme une procédure simplifiée de la légalisation et est nécessaire pour les pays signataires de la Convention de La Haye du 5 octobre 1961 dite « Convention Apostille ».

En pratique, ces formalités correspondent à l'apposition d'un cachet officiel ajouté sur le document.

Si pour l'instant l'apostille est délivrée par les parquets généraux près de la cour d'appel et la légalisation par un service dédié du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, à partir du 1^{er} mai 2025, les apostilles seront délivrées par les notaires et il en sera de même pour les légalisations à partir du 1^{er} septembre 2025.

Pour assurer la mise en œuvre de cette réforme une base de données doit être constituée afin de permettre aux notaires de pouvoir vérifier la conformité de la signature et de la qualité du signataire. Afin d'alimenter cette base un courrier, en date du 31 janvier 2025, du ministère de la justice, de l'association des maires de France et du conseil supérieur du notariat a été adressé aux maires en vue de la désignation d'un ou plusieurs référents. Ces derniers seront notamment les points de contact des organisations du notariat pour l'alimentation de la base. Ils auront également accès à un portail sécurisé pour y verser les signatures des élus et des agents de la commune signant les actes publics susceptibles d'être produits à l'étranger.

Ces référents peuvent être désignés parmi les élus et les agents. Concernant leur désignation, elle relève des prérogatives du maire. Si aucun formalisme n'est imposé, un arrêté permet néanmoins de sécuriser juridiquement cette désignation.

Le maire peut se désigner lui-même par arrêté. La date limite de transmission des coordonnées du référent au Conseil Supérieur du Notariat était le 15 mars 2025. Monsieur le Maire informe les élus qu'il s'est désigné en qualité de référent.

✓ **Implantation d'entreprises sur la ZAE du Bois d'en Haut** : Monsieur le Maire relate la réunion organisée le mercredi 5 mars dernier en mairie de St Python. Il informe les élus des contraintes rencontrées pour concrétiser les projets d'implantation des entreprises ACK Plastiques et FUNEMO (incinération de petits animaux). Ces contraintes sont notamment liées au surplomb du terrain d'une ligne haute tension. Cependant les projets sont réalisables.

✓ **Parc éolien** : Monsieur le Maire informe les élus qu'un rendez-vous avec la Société NEOEN est prévu le vendredi 21 mars à 10 h 00 en mairie. Les élus disponibles sont les bienvenus.

✓ **Campagne d'information et de promotion du Fonds Vert** : Monsieur le Maire informe les élus que la Préfecture du Nord lance une campagne de communication sur le Fonds vert au travers de la présentation des projets des collectivités subventionnées par cette dotation. La commune de St Python participe à cette campagne eu égard à la rénovation de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire remercie et félicite Monsieur BOUDOUX pour son implication illustrée par les clichés pris tout au long des travaux ainsi que la vidéo du chantier qu'il a réalisée.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 15 avril 2025 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, les questions diverses débattues, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 15.

G. FLAMENGT

J. LANZOTTI

J. BLAS
A procuration pour BOUDOUX P.

P. LECLERCQ

B. PETIT

L. BLAS

M. PAVOT

P. BOUDOUX
Donne procuration à BLAS J.

Ph. LAUDE

V. KEHL

S. HUBINET

S. LASEMILLANTE

M. DEMORY
A procuration pour BURY G.

G. BURY
Donne procuration à DEMORY M.

F. LEFEBVRE